

qui se fit en cette ville. Cette maison fut fondée par un riche marchand, Ranquet, qui y retint la susdite mère, pour en être la supérieure. Ces Ursulines vécurent à l'état de congrégées jusqu'en 1619, et elles résolurent alors de prendre la clôture. L'archevêque de Lyon, Denis de Marquemont, obtint une bulle du pape, en exécution de laquelle il établit la clôture régulière, le 25 mars 1620. Madame de Bermond fut aidée et encouragée dans son œuvre par Ranquet, sur lequel Gaspard Augeri, *prédicateur ordinaire de Sa Majesté*, donne les détails suivants, dans un volume in-4°, publié en 1670 (1) :

« C'était un des plus dévots et des plus zélés de la ville
« de Lyon, et il conçut le dessein de procurer l'établisse-
« ment d'une maison de la congrégation de sainte Ursule à
« ladite ville. Après avoir conféré avec M. Faure, son bon
« ami et homme de grande piété, l'un et l'autre ne perdi-
« rent point de temps pour joindre la vénérable mère Fran-
« çoise de Bermond et traiter avec elle. »

« M. Ranquet fut visiter l'archevêque, qui donna son
« consentement, et comme il ne restait plus que l'agré-
« ment de Messieurs de la ville, ledit M. Ranquet pria instam-
« ment les échevins de le proposer à leur assemblée, et
« tous, d'un commun accord et démonstration d'une singu-
« lière joie, reçurent ces filles dans leur ville. M. Ranquet
« donna sa maison (2) pour loger la mère Bermond et ses
« compagnes, qui commencèrent toutes les fonctions de

(1) *La vie et les vertus de vénérable mère Catherine de Jésus Ranquet, religieuse ursuline, native de la ville de Lyon.*

(2) Ranquet demeurait non loin de l'emplacement, où s'établirent ensuite les Ursulines; car sa maison avec ses dépendances fut achetée en 1622, pour le couvent des Feuillants. Elle devait donc se trouver sur le